

**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE  
N° 24.10.31**

Paris, 23 octobre 2024

**Contacts presse**

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
pwicky@u2p-france.fr

**PAGE 1 SUR 1**

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

## L'APPRENTISSAGE : TROP C'EST TROP !

Les semaines passent et le gouvernement campe sur ses positions concernant l'accompagnement financier des entreprises qui forment des apprentis. A l'inverse de Robin des bois, il s'apprête à réduire les aides aux petites entreprises pour pouvoir continuer à servir les plus grandes.

Faut-il rappeler que les entreprises de moins de 11 salariés, qui ont toujours formé de nombreux apprentis sans attendre la réforme de 2018, ont été accompagnées jusqu'à 8.000 euros la première année d'apprentissage avant la réforme de 2018. Après 2018, on a commencé par leur supprimer les aides au-delà de la première année. On a ensuite limité l'accompagnement à 6.000 euros et demain le gouvernement prévoit de l'abaisser encore à 4.500 euros. Trois coups de rabot successifs qui montrent que les gouvernants naviguent à vue, considèrent l'apprentissage comme une variable d'ajustement budgétaire et ne prennent pas en compte les spécificités des plus petites entreprises.

De leur côté, les entreprises de plus de 250 salariés se sont vues attribuer au détour de la pandémie, la même aide à l'apprentissage que celle accordée aux petites entreprises. Vu du gouvernement, l'entreprise du CAC 40 aurait donc autant besoin de 6.000 euros pour former un apprenti qu'une TPE dans les territoires.

Cette situation est particulièrement injuste pour les chefs d'entreprises de proximité qui forment les deux tiers des apprentis du pays, qui sont le poumon économique des territoires et qui maintiennent l'emploi là où les grandes entreprises délocalisent. Prenons garde à ne pas rallumer un sentiment d'injustice tel que celui qui a enflammé les gilets jaunes et à ne pas pénaliser cette filière de formation qui contribue tant à l'insertion professionnelle des jeunes et donc à la création d'emploi.

L'U2P est outrée de cet acharnement contre les petites entreprises auxquelles on veut par ailleurs imposer une augmentation des charges sociales, un plus large assujettissement des salaires des apprentis aux charges sociales et une augmentation de la prise en charge des arrêts de travail.

Le Président de l'U2P a ajouté : « *Ca suffit ! Nous demandons simplement au gouvernement de pérenniser l'accompagnement des entreprises de moins de 250 salariés qui forment des apprentis. Et tant mieux s'il peut le faire aussi pour les grandes entreprises, mais il ne doit pas toucher à l'accompagnement des petites entreprises. Préservons-nous d'une nouvelle flambée de contestation sociale au moment où le pays a tant besoin d'apaisement.* »